

Les Stratégies Locales De Résilience Face Aux Déplacements Des Populations Dans Le Territoire De Kalehe.

Nyakabingu Chuma Yves Wenceslas
Corresponding Author :Nyakabingu Chuma

Abstract: The displacement of populations due to conflicts or natural or man-made disasters of a large scale would in no way alleviate their capacity for absorption, adaptation or transformation of induced shocks. This presupposes the existence in places of disaster of men and women capable of providing first aid and institutions capable of supporting them or of resorting to external aid, the case in point; International humanitarian interventions would be all the more effective if and only if they were based on local realities, which are the cultural values and livelihoods usually used by communities in crisis.

Livelihood strategies are the activities or practical means that enable people to use their property to earn income and other livelihood goals. Adaptation strategies are defined as provisional responses imposed by food insecurity. The resettlement plan should be designed so that assistance is provided to IDPs during resettlement. The purpose of resettlement is to raise the standard of living of displaced populations, their ability to earn a living, and their levels of production.

In general, 70-80% of the host population seems to derive most of their income from crop sales while less than 20% have a few head of cattle and therefore sell livestock products (meat and cow's milk). The displaced population is more oriented towards day-to-day activities such as the transport of goods (for small traders) or agricultural work in the fields of a third party. The main sources of income for the majority of the population are precarious because they are linked to periodic activities or dependent not only on access to land but on deadlines in the agricultural calendar: selling crops, transporting goods to supply the markets, or field work.

In addition, displaced populations, whose main source of income remains agricultural work, must pay rent to cultivate the parcel of others. This rent varies from 30 to 100 USD per farming season, depending on the distance from the plot to the village and does not allow them to obtain a sufficient return following the sale of agricultural crops.

Finally, it should be noted that the distance separating the houses from the fields varies between 0.5 and 3 km, which can pose protection problems for the most vulnerable households but also, as seen previously, for those who are the less affluent. In some localities, the security constraint discourages even some households from cultivating plots perceived as excessively far from the village.

Date of Submission: 21-11-2017

Date of acceptance: 07-12-2017

I. INTRODUCTION

Contexte: La présente d'étude s'inscrit dans une nouvelle dynamique de l'action humanitaire qui se veut pragmatique au regard du contexte économique mondial en crise. En effet, au moment où l'humanité toute entière fait face à des conflits armés récurrents, à des catastrophes naturelles défiant la météorologie, en revanche la crise économique dans des pays donateurs limitant les moyens d'intervention des acteurs humanitaires, et de nombreuses questions se pose. Dans la province du Sud-Kivu et particulièrement en territoire de Kalehe, il s'est produit à maintes reprises des conflits fonciers, des désastres humains du fait des catastrophes naturelles et anthropiques qui sont souvent suivis de bonnes intentions des acteurs humanitaires se limitant parfois à de simples évaluations de la situation et laissant les sinistrés dans l'attente. Devant un tel tableau, il s'agit de repenser les stratégies d'une réaction prompte et efficace face à des contingences humanitaires multiformes. Dans ce contexte, soutient-on depuis il y a peu, la résilience semble être l'une des réponses auxquelles il faut miser.

II. ETAT DE LA QUESTION

L'étude dont il est question ici est une contribution à la littérature déjà abondante et relative à la résilience des ménages et des communautés dans un contexte de déplacement interne et de refuge transfrontalier des populations à l'Est de la RDC suite à l'insécurité et aux calamités naturelles.

A ce propos plusieurs ouvrages dont celui du **Dr Liette Vasseur (Vers une planification de la résilience communautaire)**, de **Neil Adger (Résilience sociale et écologique, sont elles liées ?)**, de **Marilise Turnbull et al. (Vers la résilience)** existent. Des conférences et colloques ne sont pas en reste comme nous pouvons le lire dans les paragraphes qui suivent.

De plus en plus on s'accorde sur le fait que l'aide doit répondre aux véritables besoins des victimes, favoriser une approche participative et qu'il faut valoriser les ressources locales avant toute importation de l'extérieur (**Raymond Philippe et al : L'aide humanitaire et ses limites, 2006**). Les mêmes auteurs pensent que l'aide humanitaire, se doit d'être apolitique et neutre. Il s'agit d'une assistance inconditionnelle et désintéressée pour les personnes dans le besoin, apportée dans le monde entier sans distinction sociale, politique ou culturelle. Son but étant de fournir de l'aide aux personnes en détresse, de leur permettre de reprendre leur destin en main, de surmonter leur désespoir et de reconstruire une nouvelle vie (**Schroeder et al : les défis humanitaires- les dilemmes politiques de l'aide d'urgence, 2005**). Dans une étude menée par **l'OCDE(Organisation pour la Coopération et le Développement Economique) en 2012** sur les politiques de gestion des risques, cette organisation internationale suggère le renforcement de la résilience grâce à une gouvernance innovante. Car soutien-t-on, bon nombre d'initiatives prometteuses visant à renforcer la résilience se sont heurtées à l'inefficacité des institutions. D'où Il est donc crucial de repérer les barrières institutionnelles à surmonter pour renforcer la résilience.

En mai 2016 à Istanbul (Turquie) s'est tenu le premier sommet humanitaire mondial au cours duquel les participants constatent que, outre les conflits armés, les catastrophes naturelles se multiplient, conséquences pour certaines du dérèglement climatique, et augmentent la fragilité des régions entières, comme au Népal ou en Equateur. Parmi les points débattus, il y avait la question de l'efficacité de l'action humanitaire (lien humanitaire-développement et soutien aux capacités locales et nationales); le financement de l'action humanitaire.

Au niveau africain :

En 2003 la Banque Africaine de Développement, a, dans une étude en matière de **politique de déplacement involontaire de populations**, tirés des enseignements lesquels, "on peut affirmer que les programmes de déplacement involontaire de populations ont réussi là où des solutions complètes ont été apportées aux questions de manque de terres et d'abris, de chômage de marginalisation, d'insécurité alimentaire et de perte de ressources de base affectant à la fois les populations déplacées et les communautés d'accueil, ce qui a permis de réduire au minimum les conflits et de susciter un intérêt commun entre les parties prenantes".p.6 ;Plus important encore, selon le projet, le plan de réinstallation doit être établi dans l'optique du développement en répondant aux préoccupations des personnes déplacées en ce qui concerne les moyens de subsistance et le niveau de vie, ainsi que l'indemnisation pour les biens perdus, et ce, **selon une approche participative à tous les stades de la conception et de l'exécution du projet.**

En 2009 à Kampala (OUGANDA) il s'est tenu une réunion sur la convention de l'Union africaine relative à la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (« Convention de Kampala ») Reste que son applicabilité par les pays souscripteurs pose problème ;

En 2015 des institutions comme la Banque Africaine toujours ont accru leur soutien aux pays africains pour renforcer la résilience au changement climatique et pour financer l'économie depuis que l'architecture de la finance mondiale ne fournit plus les finances dont l'Afrique a besoin

En République Démocratique du Congo

En avril 2014 et pour la première fois à l'Est de la RDC, l'Unicef avec l'appui technique de l'OCDE a organisé à Goma au Nord-Kivu une session de formation, la première du genre, sur la résilience des zones sorties de crise. Dans leurs conclusions, les participants ont tracé la cartographie des risques à l'Est de la RDC. Il s'agit des risques à la fois géopolitiques, naturels, sociaux et économiques. Les participants ont ensuite démontré suite à une représentation graphique la sévérité des risques sur les moyens d'existence des communautés rurales, des déplacés et des retournés dans cette partie du pays maintenant et à l'horizon 2017. Sur un autre chapitre, les participants ont essayé d'identifier et d'analyser les moyens d'existence prioritaires en termes des capitaux selon qu'ils sont perceptibles sur le terrain. Il s'agit des capitaux humain, politique, naturel, social, physique et financier. Enfin les participants à cet atelier ont identifié les acteurs externes influençant les moyens d'existence avant d'atterrir sur l'élaboration d'une feuille de route pour renforcer la résilience à l'Est de la RDC.

En novembre 2015, à l'Université Officielle de Bukavu, s'est tenu un colloque scientifique dont le thème central s'intitulait "Résilience aux catastrophes naturelles et d'origine anthropique en République Démocratique du Congo". Les objectifs de ces assises étaient de :

1° Faire comprendre de quelle manière les communautés locales, les membres de la société civile et d'autres parties prenantes peuvent efficacement être préparées à faire face aux catastrophes naturelles et d'origine anthropique en République Démocratique du Congo.

2° Comprendre comment les catastrophes naturelles et d'origine anthropique pourraient affecter la sécurité alimentaire, limiter l'accès aux moyens de subsistance des populations et anéantir les capacités institutionnelles en République Démocratique du Congo.

3° Expliquer fonctionnellement les différents risques naturels en RDC (séismes, glissements de terrain, inondations, éruptions volcaniques et limniques...) et mettre à disposition les informations pouvant permettre aux acteurs de prendre conscience de leur gestion et renforcer les capacités de résilience.

4° Démontrer comment la perte de la biodiversité progressive et le changement climatique pourraient être à la base de plusieurs catastrophes naturelles en RDC.

5° Comprendre comment améliorer la gouvernance et les rôles des institutions sociopolitiques aux niveaux local, régional et national en matière de préparation aux catastrophes et renforcement des capacités de résilience en RDC.

Toutes ces démarches procèderaient selon nous d'un colmatage et du saupoudrage en matière d'aide humanitaire et de développement en période de paix au regard du contexte financier international en déliquescence. Elles consacrent pour ainsi dire la remise en question de l'aide et son efficacité. Il s'agit là d'un avatar du capitalisme mondial, qui cherche à changer de fusil d'épaule pour se maintenir.

L'originalité de la présente étude est de démontrer qu'au-delà de toutes ces bonnes intentions se cache l'idée de minimiser le poids de l'aide humanitaire que ne savent plus supporter les pays donateurs, en manipulant judicieusement les principes du style pragmatique que sont : la symétrie, la pluralité, la compétence, la grammaire et l'actance le tout devant l'épreuve existentielle. Mais ceci ne se passe pas sans heurt s'il n'y a pas en amont la préparation des acteurs locaux afin qu'ils puissent prendre le relai et œuvrer davantage pour la recherche de solution à rester résilient à travers des moyens d'existence tirés sur des capitaux aussi locaux en présence. Par ailleurs nous nous sommes démarqué de toutes ces dynamiques en d'explorant la problématique de la résilience des populations déplacées dans un contexte de conflits et de catastrophes majeures.

III. PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

De ce qui précède, il y a lieu de se poser la question de savoir quelles stratégies de résilience mettent en place les ménages en déplacement récurrent dans un environnement aux risques épouvantables de désastre humanitaire ? Comment peut-on saisir la complexité et la diversité des déplacements des populations suite aux conflits et aux catastrophes naturelles et la manière dont ces personnes deviennent résilientes aux chocs et difficultés diverses ?

Qu'est-ce qui peut contribuer à l'efficacité des interventions internationales humanitaires ?

IV. HYPOTHESES

4.1. Hypothèse principale

La résilience des ménages ou des collectivités pendant ou après les crises reposerait sur deux postulats et trois éléments fondamentaux :

Il s'agit de :

- L'existence réelle ou potentielle des risques et des traumatismes aux quelles les populations du territoire de Kalehe riveraines du Parc de Kahuzi-Biega et du Lac Kivu sont exposés s'il advenait qu'éclate un conflit armé ou une explosion du dioxyde de carbone contenu dans le gaz méthane;
- La manière dont se construisent les stratégies de réaction à ces risques et aux traumatismes qu'ils induisent lorsqu'ils deviennent réels.

Ce qui conduit à trois types de comportements différents mais interconnectés :

1° les qualités mentales des individus et communautés concernés ;

2° la capacité à maintenir des liens c'est-à-dire la pluralité dans l'action et la grammaire pour rendre la communication fluide;

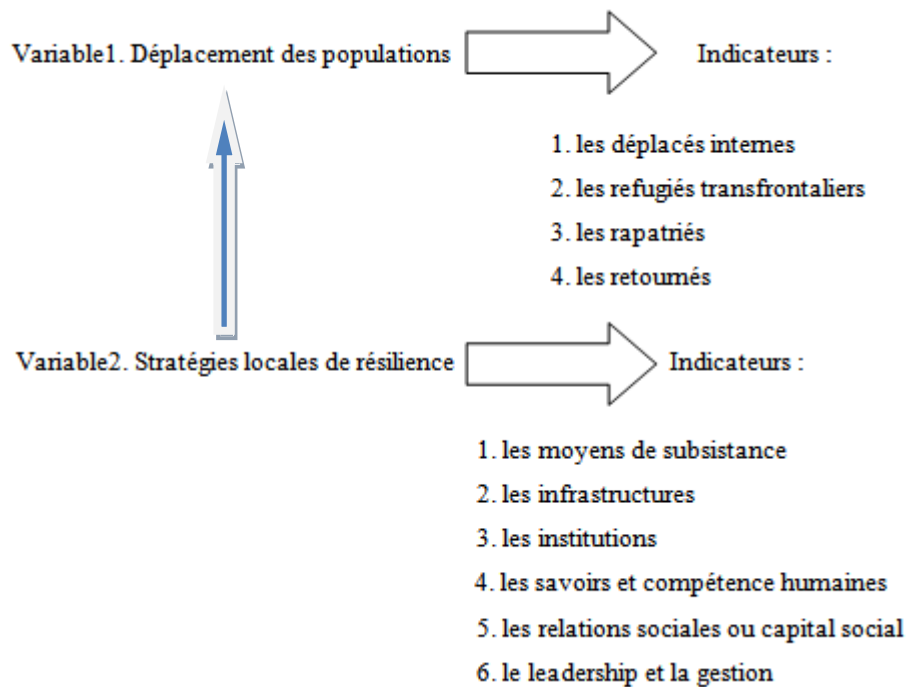
3° les aptitudes à l'innovation : la compétence et l'actance des acteurs de ce dont ils ont besoin pour subsister.

4.2. Hypothèses secondaires

Deux hypothèses secondaires se dégagent:

- Les déplacements des populations dus aux conflits ou aux catastrophes naturelles ou d'origine anthropique de grande envergure, n'aliéneraient en rien leurs capacités d'absorption, d'adaptation ou de transformation des chocs induits. Ce qui suppose l'existence aux lieux de sinistres des hommes et des femmes capables d'apporter le premier secours et des institutions à même de les soutenir ou de faire recours à l'aide extérieure, le cas échéant;
- Les interventions internationales humanitaires seraient d'autant plus efficaces que si et seulement si elles s'appuyaient aux réalités locales, lesquelles sont faites des valeurs culturelles et des moyens d'existence habituellement utilisés par les communautés en proie à une crise.

4.3. Cadre opératoire



V. OBJECTIFS

5.1. Objectif global

Il s'agit de comprendre et expliquer qu'au-delà de la pauvreté déjà endémique et parfois exacerbée par les aléas ci-hauts référés, des efforts aussi limités pour l'Etat et la communauté internationale humanitaire afin de faire face aux flux internes et externes des populations, d'apporter les premiers secours et assurer une transition douce vers le développement durable, que les personnes déplacées, les familles hôtes ou les communautés qui les accueillent et les organisations locales membres de la société civile qui les accompagnent ne baissent pas les bras.

5.2. Objectifs spécifiques de l'étude

Cette étude poursuit deux objectifs opératoires ci-dessous décrits :

- Comprendre et expliquer comment les mouvements des populations se déroulent dans un contexte des conflits et des calamités naturelles à Kalehe: leur nature, leur raison d'être, leur caractéristique ainsi que leur occurrence ;
- Comprendre et expliquer comment les individus, les ménages et communautés qui les accueillent deviennent résilients dans des sites affectés par des conflits à répétition ou exposés à des calamités imprévisibles.

VI. DELIMITATION DU SUJET

6.1. Sur le plan spatial,

L'étude dont il est question ici s'étend sur le territoire de Kalehe précisément les groupements de Kalonge et Buzi pour quelques raisons :

1° Le mouvement des populations sur ces axes du fait de l'insécurité récurrente et des conflits manifestes ou latents entre riverains et gestionnaires du parc national de Kahuzi-Biega ou des catastrophes naturelles et d'origine anthropiques qui proviennent parfois des glissements de la terre;

2° La présence en ces lieux des acteurs humanitaires et de développement qui assistent les populations en mouvement ainsi qu'aux communautés qui les accueillent ;

3° La résilience de ces populations qui, du fait de la récurrence des souffrances s'en trouvent « vacciner » et décident en premier chef de se prendre en charge.

6.2. Sur le plan temporel :

L'étude concerne les déplacements des populations observés depuis 1994 jusqu'à 2016, une période où il n'y a presque pas eu de répit en termes des déplacements transfrontaliers et internes.

VII. CADRE METHODOLOGIQUE

7.1. Approche de collecte des données

Tout au long de ce travail, une référence est faite à la recherche-action collaborative (RAC) en ce qu'elle nous permet d'interagir avec les bénéficiaires de l'aide humanitaire (personnes déplacées internes et réfugiés), les réseaux locaux du don et tirer dans leurs savoirs locaux toute la substance nécessaire à leur moyen d'existence. Présentée par Jacques Chevalier et al. (**SAS2 : Guide sur la recherche collaborative et l'engagement social, 2009**), la recherche action collaborative est un dépassement de la recherche action participative (RAP). Cette approche est d'autant plus intéressante qu'elle propose des concepts et outils qui, d'une part combinent la recherche et l'analyse des faits impliquant toutes les parties en présence et d'autre part, négocient les définitions des problèmes et des actions envisagées.

7.2. Des méthodes d'analyse et d'explication

L'approche collaborative reste de mise pour ce faire. Pour y parvenir nous avons à un moment donné de notre vie professionnelle essayer d'interroger les bénéficiaires de l'aide humanitaire ainsi que ceux des micros projets de développement à Kalehe comme ceux d'ailleurs dans certaines provinces de la RDC (Sud-Kivu, Nord-Kivu, Maniema et l'ancienne Province Orientale).

Selon Jacques M.CHEVALIER (SAS2 Guide sur la recherche collaborative et l'engagement social, ESKA, Paris 2009 p. 25) l'anthropologie socioconstructiviste, est la nécessité de bien ancrer le dialogue et la réflexion portant sur les conditions d'un mieux être collectif. Elle soulève une autre question fondamentale, à savoir : « jusqu'à quel point les idées empruntées aux sciences sociales reflètent la manière dont les acteurs se perçoivent et définissent, en contexte et dans leur langage, les catégories et les rapports sociaux vécus au quotidien ». (**SAS2, p.25**)

7.3. Les techniques d'analyse

Deux techniques distinctes mais complémentaires ont facilité l'interaction avec notre terrain d'enquête. Il s'agit de la technique d'analyse quantitative et celle d'analyse qualitative.

- La technique d'analyse quantitative nous a permis de recueillir des données chiffrées grâce notamment à un questionnaire élaborée à l'avance puis administré et dépouillé par la suite.
- La technique qualitative quant à elle, nous a permis d'observer et d'interroger des groupes de personnes intéressées par le phénomène de mouvement des populations sur une durée relativement longue et ses contingences

Outre ces techniques classiquement connues, nous avons tenu à expérimenter la technique d'analyse du domaine tel que nous le recommande Jacques Chevalier en ces termes :

« Toutes les techniques dites de l'Analyse du domaine servent d'appui aux analyses de type ethnosociologique, ethno-politique, ethnoécologique ou ethno-médical. Qui plus est, plutôt que de se contenter d'exprimer les points de vue déjà partagés par les membres d'un même groupe, l'analyse des construits sociaux faits en sorte que toutes les parties puissent apprendre les unes des autres et négocier leurs points de vue au-delà des clivages sociaux et culturels qui les séparent » (**SAS2 p.26**)

VIII. DIFFICULTES RENCONTREES

Quelques difficultés ont émaillé la recherche dans le territoire de Kalehe. Il s'agit entre autres:

- De l'inaccessibilité de certains villages à cause de l'insécurité et l'impraticabilité des pistes, ce qui ne nous a pas permis d'avoir un échantillon exhaustif et plus représentatif;
- Des intempéries et pluies diluviennes. Par conséquent il n'a été possible aux enquêteurs lorsqu'il pleuvait ou menacer de pleuvoir d'accéder à certains sites des déplacés ou des retournés;

- Le refus ou la méfiance des certains ou agents des ONG et services techniques de l'Etat à fournir des données pour des motifs inavoués. L'indisponibilité de certaines parties prenantes à pouvoir répondre à nos questions. Pour de raison de temps et occupations diverses certaines parties prenantes ne nous ont pas consacré le temps nécessaire pour un entretien.

CHAPITRE PREMIER : CONSIDERATIONS GENERALES

I.1. CADRE CONCEPTUEL.

1. Le concept des déplacements de population

Le déplacement de population peut être perçu comme un mouvement massif des personnes d'une zone écologique vers une autre. Les déplacements des populations dans un contexte humanitaire, suppose une certaine contrainte à pouvoir se déplacer à l'intérieur ou en dehors des frontières. Ce qui nous intéresse justement c'est ce départ involontaire parce que l'on craint pour sa sécurité ou son existence. **Ahmed Taha Mohamed** citant Allah Booth parle de "départ-dispersion et de " réinstallation-regroupement" Mais il n'en demeure pas moins vrai que ce regroupement finisse par une dispersion ou une dilution au sein des communautés d'accueil ou celles retrouvées en cas de retour.

2. Les personnes déplacées internes

Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sont des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État

3. Les réfugiés

Un **réfugié** au sens de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés est une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle ; qui craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner en raison de ladite crainte.

4. Les rapatriés ou retournés

Le terme de "rapatrié" est celui employé par la communauté internationale pour désigner toute personne ayant été réfugiée, mais qui prend en toute liberté la décision de regagner son pays d'origine. La définition du rapatrié fait donc référence au statut de réfugié qui s'appliquait auparavant à cette personne.

5. Les personnes vulnérables

Ce concept intermédiaire entre le déplacement des populations et la stratégie de résilience, peut être définie comme le potentiel ou le niveau de susceptibilité d'une personne, une famille, une communauté, voire d'une région, à ne pas être capable de faire face ou de réagir à une variation négative ou défavorable (**Baede, 2007 cité par Vasseur**).

Selon le **projet sphère**, l'expression "groupes vulnérables" se réfère à tous ces groupes. Lorsque l'un quelconque de ces groupes court des risques, il est probable que les autres seront également menacés. Par conséquent, chaque fois que les groupes vulnérables sont mentionnés, on demande instamment aux utilisateurs de prendre en considération tous ceux énumérés ici. Il faut veiller tout particulièrement à protéger et à assister tous les groupes affectés de façon non discriminatoire et en fonction de leurs besoins spécifiques.

6. Qu'est ce alors la résilience dans cette étude?

Pour définir ce mot peu commun, nous allons d'abord parler d'un terme qui lui est intrinsèque, à savoir le **traumatisme** ou trauma. Un trauma est une déchirure psychologique qui englobe toutes sortes de blessures que l'on peut ressentir suite à un événement douloureux. Ces événements peuvent être très variables tels que la guerre, la perte d'un être cher, une agression physique ou mentale ; mais aussi un échec, une rupture amoureuse. Une communauté résiliente est donc un groupement de personnes structuré et organisé pour s'adapter rapidement au changement, surmonter un traumatisme, tout en maintenant sa cohésion et des relations ouvertes avec le reste du monde.

La résilience communautaire se veut l'application concrète du concept de résilience à l'échelle d'une communauté. La résilience individuelle est étroitement liée à une faculté de résilience collective. (**Extrait de l'article *Résilience communautaire* de l'encyclopédie libre Wikipedia**)

I.2. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE KALEHE

1. La géographie

Le Territoire de Kalehe est situé dans la zone montagneuse, l'une des trois zones écologiques composant la province du Sud-Kivu, situé au Nord-Ouest et au Nord-Est de la Ville de Bukavu. Il jouit d'un climat de montagne avec une altitude qui va de 1300 à 2000 m. Il connaît une alternance de deux saisons : l'une pluvieuse (huit mois) et l'autre sèche (quatre mois) ; son relief est composé principalement d'une chaîne de montagnes de l'Est de la RDCongo. Sa superficie est de 510.250 km². Situé tout au long du Lac-Kivu qui jalonne la grande faussée tectonique, le Territoire de Kalehe partage ses limites avec la Ville de Goma (par le Détroit de KATIRUZI) et avec le Territoire de Masisi par la rivière Chungiri au Nord. Au Sud par le Territoire de Kabare à partir de la rivière Nyabarongo, à l'Est avec le Territoire d'Idjwi par le Lac-Kivu. A l'ouest avec le Territoire de Shabunda. Le lac Kivu longe le Territoire de Kalehe sur une distance de plus 86 km du Nord au Sud, s'ouvrant sur le Bassin de Bukavu.

Le territoire de Kalehe est constitué de deux grandes chefferies à savoir le BUHAVU qui comprend les groupements de Buzi, Kalima, Kalonge, Mbinga-Nord et Mbinga Sud, Mubugu et Ziralò) La chefferie de BULOHO quant à elle comprend les groupements de Bagana, Bitale, Bulonge, Karali, Lubengera, Musenyi, Ndando et Munyanjiro. La végétation est dominée par la forêt faite des bambous et des arbustes. A vocation agropastorale, le Territoire de Kalehe présente dans son ensemble un sol argileux et très fertile. Avant les multiples guerres qui ont sévi dans la région, on y pratiquait l'élevage de gros et petit bétail et les cultures vivrières dans les hauts et moyens plateaux. Mais cet élevage a été exterminé par les pillages, vols, destructions et abandons des fermes.

2. L'ethno-démographie.

Le territoire de Kalehe fait partie de huit territoires ruraux que compte la Province du Sud-Kivu. Sa population en 2009 était estimée à plus de 485.320 habitants, avec une densité moyenne de 0,40 hab/Km² (Statistiques du Territoire au deuxième Semestre 2008).

La population est répartie en 6 ethnies (Bahavu, Bashi, Batembo, Bahunde, Banyanga et les populations de souche rwandaise : Hutu et tutsi émigrés de l'époque coloniale et de la « révolution sociale » survenue au Rwanda en 1959. Les Bahavu constituent la tribu la plus majoritaire de toutes les autres tribus.

3. L'économie.

Bien que l'entité soit dans sa grande partie agro-pastorale, l'agriculture reste la première et grande activité du territoire de Kalehe. Cette activité est dominée par les plantations organisées dont le nombre reste le même (57) depuis le départ du blanc sauf qu'il y a eu transformation à d'autres distanciations des cultures vivrières et cela en période de paix. Ce domaine est encore dominé par l'exploitation des cultures vivrières dont les terres arables sont occupées par des grands propriétaires terriens qui les exploitent directement ou indirectement. Les exploitations les plus fréquentes sont du type familial. Elles représentent environ 56 % des ménages. Le Territoire de Kalehe est une région à vocation agricole et est très fertile.

Le domaine de l'élevage était caractérisé par celui du gros bétail surtout dans les moyens et hauts plateaux. Ce dernier semblait intéressant en milieux ruraux de sorte que chaque famille voudrait en avoir. Malheureusement, cet élevage a été victime de l'insécurité et a subi des pertes considérables par les pillages et abandons des fermes. Elle continue à être victime des ravages par certaines épidémies telles que la pseudo-peste aviaire et autres.

La pêche, quant à elle, est caractérisée par la production artisanale sur les îlots, les parties côtières et que la commercialisation souffre du caractère facilement périssable de la production.

Actuellement, le commerce dont les différents circuits d'approvisionnement pour les produits finis connaît d'importantes perturbations liées au manque ou à la rareté du moyen de transport. Les grossistes sont rares, les détaillants s'approvisionnent auprès d'autres détaillants, pour acheter en gros. Ce qui a comme conséquence la hausse des prix des produits manufacturés qui sont indexés au taux d'inflation. Le Territoire de Kalehe est formé sur le plan économique de plusieurs grands centres commerciaux importants (Kalehe-Ihusi, Nyabibwe, Nyamasasa, Kalungu et Minova sur l'axe littoral, et Bitale, Fumya, Bulambika, Kambale, Kambegeti et Hombo-Sud à la limite du Nord-Kivu sur l'axe Bunyakiri et Cifunzi, Rambo et Caminunu sur l'axe Kalonge) et les maisons importantes du commerce sont seulement de petits magasins en dur ou en semi-durables, de petits hôtels de fortunes, des kiosques localisés dans divers centres d'activités, malheureusement qui ont connu des pillages systématiques graves et destructions. Les commerçants ambulants sont les plus opérationnels jouissant de la liaison routière Bukavu-Minova-Goma, Bukavu – Bunyakiri – Hombo, Bukavu – Miti - Kalonge dans des routes en délabrement total et l'accès au trafic lacustre (boats motorisés, Bateaux, ...).

Le nombre élevé d'intermédiaires que l'on compte entre producteurs et consommateurs crée de sérieuses difficultés pour les paysans obligés de vendre leurs productions agropastorales à bas prix. Ce qui condamne les agriculteurs à écouler certains de leurs produits, difficilement conservables ou transformables à des prix défiant toute concurrence. Le contrôle du prix est aussi difficile à faire suite à la politique de libéralisme économique pour laquelle notre pays a opté.

L'artisanat est le secteur qui souffre de manque de débouchés. La plupart des œuvres produites par les paysans (surtout le peuple pygmée) ne sont pas achetées par la population locale. L'absence d'une structure permanente permettant aux artistes d'écouler leurs produits à juste prix fait que ces métiers soient considérés par la population comme secondaires et même tertiaires.

4. Au plan de l'éducation et de la santé:

S'agissant du secteur de la santé, il connaît de petites améliorations grâce à la création des centres de santé, postes de secours), supervisées par le District Sanitaire Nord qui sont moyennement fournies en médicaments souvent à un coût relativement abordable ; ce qui permet de relever plus ou moins la qualité des soins. Le recrutement et la présence d'un personnel en majorité non qualifié fait qu'il faut encore un grand effort pour relever au maximum la qualité des soins par la capacitation et la formation de ce personnel de santé.

Le Territoire de Kalehe est érigé en 04 Zones de Santé Rurales autonomes. C'est le cas des 4 Hôpitaux Généraux (Ihusi-Kalehe, Kalonge, Bunyakiri et Minova) ; 1 Centre Hospitalier, 09 Centres de Santé et 2 Postes de santé dans le BCZSKalehe, 15 C.S. dans le BCZS/Bunyakiri, 18 C.S. et 1 HGR dans le BCZS/Minova y compris les postes de santé et 12 C.S. et 04 postes de Santé et 01 HGR dans le BCZS/Kalonge (Données récoltées lors des enquêtes DV, Novembre – Décembre 2008).

La scolarisation des enfants quant à elle est comprise et soutenue par les parents bien que la prime pèse sur leurs dos depuis plus de deux décennies. Constatons malheureusement qu'il y a moins de filles soucieuses de fréquenter les études. Les écoles primaires sont nombreuses que celles du secondaire et sont affectées par le manque d'enseignants qualifiés. Quelques institutions supérieures viennent d'être agréées et certaines commencent à fonctionner mais sans infrastructures propres. Plusieurs infrastructures scolaires sont en délabrement et d'autres ont été détruites. L'alphabétisation est organisée par certaines ONGD locales et Eglises en faveur des jeunes et des adultes qui n'ont pas eu la chance d'étudier. Notons que cette activité se pratique à petite échelle surtout par manque d'appui. Mais le besoin est trop grand à voir le taux d'analphabétisme dans ce Territoire avoisinant 80 % de sa population avec plus de 95 % de la couche féminine.

Au plan religieux

Les habitants pratiquent plusieurs religions dont les plus majoritaires sont les catholiques et les protestants. On y rencontre les musulmans, les anglicans, les adventistes, et certaines églises de réveil.

Au plan linguistique et de la communication

Le Kihavu est la langue la plus parlée par la majorité, suivi du Kitembo, de mashi et du Kinyarwanda sauf que les informations sont suivies en majorité en langues étrangères (Kiswahili, français, ...).

Certaines personnes nanties possèdent des radios, des télévisions, des téléphones portables. La quasi-totalité de la partie Ouest et Sud-Ouest de Kalehe (Axe Kalonge– Bunyakiri et Hombo) est coupée en termes de téléphonie. Certains endroits ont des lieux et infrastructures pour les loisirs (Ecoles, quelques Groupements, ...). Quelques activités s'y organisent comme les matchs de football, les théâtres, la musique, le muchuba (sombie), etc. surtout dans les grands centres et Cités.

La communication est assurée par tous les réseaux opérationnels dans le territoire de Kalehe mais la couverture n'est pas totale sur toute l'étendue du territoire car plus on s'éloigne dans le territoire de Kalehe, moins on reçoit le signal. Les réseaux existant offrent le service de transfert d'argent comme Tigocash, M-pesa, Airtel money et Orange cash. Ces différents réseaux offrent un marché de vente des cartes, sims blanches, flash

CHAPITRE DEUXIEME:

LES STRATEGIES LOCALES DE RESILIENCE FACE AUX DEPLACEMENTS DES POPULATIONS DANS LE TERRITOIRE DE KALEHE

Dans une brochure récemment publiée par le Projet Sphère sur la norme fondamentale humanitaire de qualité et redevabilité, neuf engagements ont été pris dont le troisième qui stipule "les communautés et les personnes affectées par les crises ne sont pas affectées de manière négative par l'action humanitaire et sont mieux préparées, plus résilientes et moins vulnérables grâce à celle-ci (*Core Humanitarian Standard* 2015)

Le critère de qualité retenue par rapport à cet engagement est tel que la réponse humanitaire renforce les capacités locales et évite les effets négatifs.

Les actions-clés retenues et en lien avec cet engagement sont les subséquentes :

1° Garantir que les programmes s'appuient sur les capacités locales et renforcent la résilience des communautés et des personnes affectées par les crises.

2° Utiliser les résultats des évaluations sur les dangers et les risques ainsi que des plans

3° Favoriser le développement des capacités des dirigeants et organisations locaux dans leur rôle d'intervenant de première ligne lors d'éventuelles crises futures, en prenant des mesures pour garantir que les groupes marginalisés et défavorisés soient représentés de façon appropriée.

4° Programme humanitaire pour garantir des effets positifs à long terme et réduire le risque de dépendance.

5° Concevoir et exécuter des programmes qui favorisent une récupération précoce suite à une catastrophe et qui soutiennent l'économie locale.

6° Identifier les effets négatifs effectifs ou potentiels de l'action, y répondre à temps et systématiquement, notamment dans les domaines suivants :

a. la sécurité, la dignité et les droits des personnes ;

b. l'exploitation et les abus sexuels par le personnel ;

c. la culture, les questions de genre, les relations sociales et politiques ;

d. les moyens de subsistance ;

e. l'économie locale ; et

f. l'environnement.

Responsabilités organisationnelles

7° Les politiques, stratégies et lignes directrices sont conçues dans le but :

a. d'empêcher que les programmes aient des effets négatifs comme, l'exploitation, l'abus ou la discrimination par du personnel à l'encontre des communautés et des personnes affectées par les crises ; et

b. de renforcer les capacités locales.

8° Des systèmes sont en place pour protéger les données recueillies auprès des

Communautés et des personnes affectées par les crises lorsque celles-ci pourraient les mettre en danger.

II.1. DEVELOPPEMENT DES STRATEGIES LOCALES DE RESILIENCE

Avant d'aborder cette section relative aux stratégies locales de résilience des populations déplacées à Kalehe disons un mot sur ce que préconise la Banque Africaine de Développement dans son projet de politique en matière de déplacement involontaire de populations. Selon la BAD, le programme de réinstallation doit être conçu dans une optique de développement, et tenir compte des préoccupations relatives aux sites culturels, et de celles d'ordre psychologique et social. Pour plus de transparence et d'équité, tous les groupes de parties prenantes seront impliqués à un stade précoce de la conception du projet. La participation de la communauté à la définition de la stratégie d'exécution et de réinstallation favorisera un meilleur ancrage de la démarche dans l'optique de développement. Le plan de réinstallation sera accessible aux populations déplacées, aux ONG et aux organisations de la société civile (OSC) concernées dans une forme, de la manière la plus et dans un langage compréhensibles par elles.

1. Stratégies de réinstallation dans une approche de développement durable

La planification de la réinstallation doit reposer sur une approche de développement qui suppose qu'on offre aux personnes déplacées et aux communautés d'accueil plusieurs possibilités d'épanouissement comportant des activités visant à reconstituer la base de production des déplacés et à les transformer en producteurs autonomes ou en salariés. Le plan de réinstallation doit être conçu de telle sorte qu'une assistance soit apportée aux personnes déplacées durant la réinstallation. Le but de la réinstallation est de rehausser le niveau de vie des populations déplacées, leur capacité à gagner leur vie, et leurs niveaux de production. Après la réinstallation, les personnes déplacées et les communautés d'accueil doivent être assistées pendant une période transitoire jugée raisonnable pour leur permettre d'améliorer leurs moyens de subsistance et leur niveau de vie. En milieu urbain, cette assistance pourrait prendre la forme d'emplois de courte durée, d'aide à la subsistance, de formation et de renforcement de capacités, de maintien du traitement ou d'autres dispositions analogues. Par contre, en milieu rural, le programme de réinstallation doit mettre l'accent sur l'accès à la terre et en procurer aux personnes déplacées qui tirent leurs moyens de subsistance de la terre, ainsi que sur la formation et l'accès aux équipements matériels, aux intrants et au crédit. Les activités de développement doivent prendre en compte les différences entre hommes et femmes et être adaptées aux besoins spécifiques des groupes défavorisés, des minorités ethniques, religieuses et linguistiques, des personnes âgées, des ménages dirigés par des femmes, des groupes autochtones, etc. Les populations d'accueil parmi lesquelles le plus vulnérables doivent être également aidées pour qu'elles deviennent aussi des bénéficiaires de ces activités.

2. Dès Lors Le Développement Des Stratégies Locales De Résilience Passe Par Les Indicateurs Ci-Dessous :

a) Les moyens de subsistance ou d'existence

Développé par DFID et fréquemment utilisé par un nombre important d'organisations internationales, le cadre d'analyse sur les Moyens d'Existence Durables (MED, voir figure ci-dessous dans l'adaptation graphique de la FAO 8) permet une meilleure compréhension des modalités de survie des ménages.

Il place au centre l'individu et ses avoirs (ou capitaux) tout en prenant en compte l'influence des politiques et des institutions ainsi que du contexte de vulnérabilité dans lequel il s'inscrit.

Décliné en termes opérationnels, le concept de Moyens d'Existence Durable établit une Théorie du Changement basée sur quatre dimensions prioritaires:

- le contexte, ou les facteurs qui déterminent une condition de vulnérabilité et desquels dépend la durabilité des effets de l'intervention ainsi que les tendances (économiques, sociales, etc.),
- les avoirs ou les capacités, les biens, les moyens et les ressources dont un individu ou un ménage dispose sous forme de capitaux (naturel, humain, financier, physique et social),
- les structures et processus de transformation qui identifient les pouvoirs ayant la capacité d'influencer les facteurs de vulnérabilité ainsi que les avoirs au niveau individuel ou du ménage et
- les stratégies d'existence (en place ou à faire émerger et soutenir par l'intervention) qui amènent à des améliorations concrètes et durables de l'existence des individus et des ménages.

L'approche des moyens d'existence est une réflexion sur les objectifs, la portée et les priorités du développement. Il s'agit essentiellement d'une manière de placer les gens au cœur du développement et d'augmenter ainsi l'efficacité de l'aide y afférant.

Dans le cadre de ses interventions de Sécurité Alimentaire et Moyens d'Existence, Terre des hommes se propose de mettre en œuvre systématiquement des approches participatives, voire communautaires. Ceci dans la conviction que la collaboration avec les individus, les groupes et les instances locales non seulement aide à améliorer la qualité des interventions (tout en favorisant par exemple des analyses contextuelles et des besoins plus précises), mais est aussi l'expression de notre reconnaissance du droit des populations de contribuer significativement à déterminer la typologie d'appui qui leur est destinée.

Nous convenons avec Terre des hommes que toute démarche participative et communautaire est complexe et porteuse de plusieurs enjeux. La consultation des personnes que l'on souhaite impliquer demande en effet des temps que souvent l'on n'a pas formellement su ou pu planifier. Par ailleurs, des malentendus se produisent souvent sur le sens des mots « communauté » et « participation » et des manques de compréhension mutuelle émergent quant aux représentations socioculturelles, aux savoirs, aux pratiques, à l'histoire, etc.

En ce qui concerne le secteur du développement agricole et rural, l'expérience a montré que dans la plupart des cas, des rétributions foncières sont primordiales aux agriculteurs et aux ouvriers agricoles pour restaurer les systèmes de production. Dans les cas où la terre n'est pas disponible ou si toutes les populations affectées ne peuvent pas recevoir d'autres moyens de production, des possibilités d'accès à l'emploi dans les secteurs de petites et moyennes entreprises et tertiaire locaux doivent être envisagées ou assurées grâce à des plans de formation, d'appui à l'éducation et à la création d'emplois.

Pour ce cas d'espèce l'exploitation des collines et marais doit être mise à profit en territoire de Kalehe. Bien que vivant en majorité de l'agriculture, la population interrogée en focus groupes dans le groupement de Buzi a déclaré que le secteur connaît d'énormes problèmes conjoncturels. En effet, selon les agriculteurs, la production agricole a fortement diminué de part les mouvements de population chroniques et la présence d'hommes en armes.

De manière générale, 70-80% de la **population hôte** semblent tirer principalement ses revenus de la vente des récoltes tandis que moins de 20% disposent de quelques têtes de bétail et vendent donc des produits d'élevage (viande et lait de vache). **La population déplacée** est quant à elle davantage orientée vers les activités journalières telles que les transports de marchandises (pour les petits commerçants) ou les travaux agricoles dans les champs d'un tiers. Les principales sources de revenu de la majorité de la population sont précaires car elles sont liées à des activités périodiques ou dépendantes non seulement de l'accès à la terre mais des échéances du calendrier agricole : vente de récoltes, transport de marchandises pour approvisionner les marchés ou travaux champêtres.

Les discussions menées en focus groupe ont également permis d'obtenir un aperçu du choc économique qu'ont subi les populations déplacées/retournées liées à l'affaiblissement des moyens d'existence.

- **Cultures agricoles et accès aux moyens de productions dans la zone d'enquête**

Dans la partie enquêtée, les cultures principales sont essentiellement constituées du manioc, de l'arachide, de l'huile de palme et dans une moindre mesure du haricot.

Le principal obstacle aux cultures vivrières et maraichères dans les zones est l'accès aux semences de bonne qualité et aux outils aratoires (houes, haches, tridents, etc.). En effet, les semences disponibles sur place sont dégénérées pour la majeure partie et les semences améliorées sont impossibles à trouver dans les marchés locaux de la zone.

Par ailleurs, les populations déplacées, dont la première source de revenus reste les travaux agricoles, doivent payer un loyer pour cultiver la parcelle d'autrui. Ce loyer varie de 30 à 100 USD par saison culturale, selon l'éloignement de la parcelle par rapport au village et ne leur permet pas d'obtenir un rendement suffisant suite à la vente de récoltes agricoles.

Enfin, il est à noter que la distance séparant les habitations des champs varie entre 0,5 et 3 km, ce qui peut poser des problèmes en matière de protection pour les ménages les plus vulnérables mais aussi, comme vu précédemment, pour ceux qui sont les moins nantis. Dans certaines localités, la contrainte sécuritaire décourage même certains ménages à cultiver les parcelles perçues comme excessivement éloignées du village.

- **Perspectives agricoles**

Les perspectives pour l'année 2017 sont plutôt négatives dans les groupements de Buzi. En effet, les déplacés (récemment arrivés en provenance du groupement d'Ufamando) ne produiront rien pour la saison A car leur déplacement a coïncidé avec la période de semis pour les cultures vivrières.

Pour expliquer cette situation d'insécurité alimentaire, plusieurs facteurs sont mis en avant tels que :

- L'abandon des cultures suite à l'insécurité et aux mouvements de population
- La difficulté d'accès aux terres cultivables due à la prolifération et à l'activisme de groupes armés ;
- L'inaccessibilité aux zones de production suite à l'impraticabilité des routes de desserte agricole ;
- Le faible revenu des ménages ;
- La baisse de la production agricole due au manque de semences améliorées et d'outils ;
- L'abandon des activités agricoles au profit de l'exploitation artisanale de minerais.

Comme vu précédemment, le revenu mensuel des ménages dans cette zone a été plus ou moins divisé par trois sur une période allant de 9 à 24 mois pour les retournés et les déplacés, et dans une moindre mesure pour les ménages hôtes. Cette baisse significative des revenus a un impact néfaste sur le régime alimentaire des ménages car il affecte leur pouvoir d'achat.

- **Marché locaux**

Les marchés de Numbi et Lumbishi sont les principaux marchés situés dans les Hauts Plateaux de Kalehe dans le groupement de Buzi. Ces marchés subissent également un déficit en approvisionnement suite à la situation sécuritaire qui prévaut encore à Ufamando d'où provient une importante quantité de vivres (haricot, pomme de terre, sorgho). Pour rappel, le marché de Ngungu à Ufamando (fermé actuellement pour des raisons sécuritaires) dans le territoire de Masisi joue un rôle non négligeable en termes d'échanges commerciaux dans cette zone. C'est en effet, un marché principal de la zone qui approvisionne habituellement les marchés des Hauts et Moyens Plateaux de Kalehe

La perte des récoltes en provenance de ce groupement pour la saison A a souvent des répercussions désastreuses lors de la phase de récolte (janvier – mars) par rapport à la disponibilité des denrées alimentaires dans les marchés des Hauts Plateaux et sur leur prix de vente. Au moment de l'enquête, 20% des récoltes (cultures vivrières) sont destinées à la vente et le reste est divisé entre l'autoconsommation (75%) et le stockage additionnel de semences (5%). Compte tenu des perspectives susmentionnées, le risque de voir la part dédiée à l'autoconsommation augmentée est élevé.

De plus, une faible récolte ne contribuera pas au renforcement du niveau de résilience communautaire car le stock de semences pour les saisons culturales à venir n'augmentera pas.

- **Situation alimentaire dans le territoire Kalehe**

La situation alimentaire des populations de la zone est actuellement inquiétante tout comme les stratégies de survie qu'elles ont adoptées. Selon les évaluations du RRMP1, en moyenne, 41% de la population enquêtée dans la localité de Shanje a un score de consommation alimentaire « pauvre » (inférieur à 28) et 34% de la population enquêtée a un score de consommation alimentaire « limite » (entre 28,5 et 42).

De plus, les commerçants grossistes ou semi grossistes ne sont pas présents dans la zone. L'absence de ces derniers est directement liée au coût de transport élevé des marchandises, puisque les approvisionnements se font à pieds via des porteurs depuis les centres économiques éloignés tels que Minova, Goma et Kalungu.

Ces différents facteurs ont eu une influence sur les prix des denrées alimentaires importées sur les trois marchés qui ont sensiblement augmenté en l'espace de deux mois : l'ensemble des denrées enregistrent en moyenne une inflation entre 34% (Numbi) et 44% (Tushunguti).

b) Les infrastructures

Les infrastructures dont il est ici question portent sur les abris des personnes déplacées, les centres de santé qu'elles fréquentent, les écoles qui accueillent leurs enfants, etc. Des dispositions doivent être prises pour permettre aux personnes déplacées d'aménager des infrastructures, dont les routes de desserte agricole,

construire des bornes fontaines pour la distribution d'eau, réfectionner les écoles primaires et en construire d'autres le échéant, et des dispensaires.

c) Les institutions

Il s'agit ici des structures étatiques qui régissent les personnes déplacées dont le parlement dans ses deux chambres confondues, les ministères ayant en charge les affaires intérieures et sociales aux niveaux national et provincial pour qu'elles jouent leur rôle de pourvoyeur des services qu'ont besoins les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

d) Les savoirs et compétences humains

Le droit de vivre dans la dignité et, par conséquent, de recevoir l'assistance dont ont besoin les personnes déplacées et que tout ce qui est possible doit être fait pour alléger la souffrance humaine résultant d'une catastrophe ou d'un conflit armé. Et que par conséquent il ne faille négliger ou ignorer les savoirs et compétences cognitives dont sont revêtues ces personnes en dépit de leur situation.

e) Les relations sociales et capital social

Quel que soit le champ relationnel où se situent les acteurs, la relation sociale peut être définie comme un échange entre deux acteurs, qui éveille chez eux des attentes culturellement définies (ils poursuivent des finalités et ils espèrent des rétributions) et qui se déroule sous des contraintes sociales (ils ont des ressources limitées et chacun tend à dominer l'autre et à se défendre de sa domination). Du même coup, une relation sociale est une forme de coopération (ils mettent leur ressources et leurs compétences au service des finalités), qui tend nécessairement vers l'inégalité (leurs rétributions dépendent de la place qu'ils occupent dans la relation et de l'emprise qu'ils parviennent à exercer sur l'autre).

Pour analyser une relation sociale quelconque, il faut donc examiner chacune de ces quatre dimensions, une à une et dans l'ordre! En effet :

- (1-2) : les finalités poursuivies conditionnent les contributions (les ressources et les compétences) que les acteurs s'efforcent d'acquiescer pour les atteindre;
- (2-3) : les contributions conditionnent à leur tour la domination, car c'est la place occupée dans la relation qui permet à chaque acteur de contrôler plus ou moins bien les finalités, les ressources et les compétences de l'autre;
- (3-4) : la domination conditionnent les rétributions : à chacun selon ses finalités et ses contributions, étant donné l'emprise (force et persuasion) que l'autre exerce sur lui;
- et (4-1) : les rétributions (la reconnaissance sociale, la rassurance morale, le bien-être matériel, l'autoréalisation personnelle et la capacité d'emprise sociale) conditionnent constamment les finalités.

Quant au concept de capital social, il a connu au cours de trois dernières décennies, une évolution en sciences sociales notamment en sociologie. Des auteurs comme Pierre Bourdieu (1980), James Coleman (1990) et Robert Putnam (1993) en ont fait leur préoccupation (**Jules Basimine 2013, p.35**).

Ce concept réfère à un certain type de ressources dont disposent les individus membre d'une communauté pour accroître ou conserver leur position à l'intérieur de la hiérarchie sociale et bénéficier des privilèges qui y sont attachés.

Pour **James Coleman**, le capital social peut être envisagé comme " les facteurs d'une structure sociale qui facilitent l'action des individus au sein de cette structure. Ces facteurs comprennent les obligations et les attentes, la confiance, le potentiel de l'information, les normes et les sanctions, les rapports d'autorité, les organisations sociales et les réseaux sociaux"(Ibid)

Le même auteur postule que le capital social est une véritable ressource pour les acteurs dans la mesure où il rend possible l'action sociale. Il s'attarde sur les avantages que les individus peuvent tirer du capital social et les formule en trois types :

- "Les obligations et attentes réciproques qui dépendent du degré de confiance mutuelle au sein d'une structure sociale donnée ;
- Les canaux de communication informelle à même de faire circuler efficacement les informations ;
- Et enfin, les normes et surtout l'assurance de l'application de ces dernières."(Ibid., p.37)

Toujours selon Jules Basimine, Francis Fukuyama est le premier à avoir systématiquement expliqué le capital social par la confiance. Pour cet auteur " ce qu'on appelle interaction entre individus dans la société n'est que le fruit d'un degré de confiance élevé. La société progresse et se transforme positivement lorsque les acteurs sont confiants les uns envers les autres" (Ibid., p.39).

II.2. TYPES DE STRATEGIES LOCALES DE RESILIENCE ET LEUR MODE D'EXPLOITATION.

Les meilleures stratégies de résilience après le conflit ou la présence d'une catastrophe naturelle passent par la prise en compte des quatre standards minimums tels que postulés par le projet sphère. Il s'agit de:

- l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la promotion de l'hygiène ;
- la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- l'abri, l'habitat et les articles non alimentaires ;
- L'action sanitaire.

Bien que prévus principalement pour guider l'intervention humanitaire en cas de catastrophe, les standards minimums doivent aussi être pris en considération pendant la préparation aux catastrophes et la période de transition vers les activités de relèvement. De ce fait ces standards dits minimums sont sous tendus par une charte humanitaire avec en sous main l'assistance et un système de protection en tant que piliers fondamentaux de toute action humanitaire.

Ces standards minimums se déclinent en quatre points ci-après :

2.1. L'Approvisionnement en eau, assainissement et promotion de l'hygiène

Le but de tout programme WASH (*Water Sanitation and Hygiene*) est de promouvoir une bonne hygiène personnelle et environnementale afin de protéger la santé. Pour être efficace un programme WASH s'appuie sur un échange d'informations entre l'acteur (agence) concerné et la communauté touchée par une catastrophe, échange visant à identifier les principaux problèmes d'hygiène et à trouver des solutions **culturellement** appropriées. C'est en assurant l'utilisation optimale de toutes les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement et en veillant à une bonne hygiène que l'on aura le plus grand impact sur la santé publique.

a) La promotion de l'hygiène

La promotion de l'hygiène est une démarche planifiée et systématique qui doit permettre à chacun de prendre les mesures nécessaires pour prévenir ou limiter le risque de maladies liées à l'eau, à l'assainissement ou au manque d'hygiène. Elle offre aussi un moyen pratique de mobiliser la participation communautaire et le sens des responsabilités, et d'assurer le suivi du programme WASH. Toute action de promotion de l'hygiène doit **mettre à profit les connaissances, les pratiques et les ressources de la population** touchée par une catastrophe, ainsi que l'ensemble des données dont dispose le programme WASH, afin que l'on puisse décider de la meilleure façon de protéger la santé publique.

La promotion de l'hygiène consiste notamment à s'assurer que les personnes concernées font le meilleur usage des installations et services fournis en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. Elle comprend aussi le bon fonctionnement et l'entretien des installations et repose sur trois facteurs clés :

- L'échange d'informations et de connaissances ;
- La sensibilisation et mobilisation des communautés touchées ;
- La fourniture du matériel et des installations indispensables.

b) L'approvisionnement en eau

L'eau est indispensable à la vie, à la santé et à la dignité humaine. Dans des situations extrêmes, il peut ne pas y avoir suffisamment d'eau disponible pour pourvoir aux besoins essentiels. Il est alors crucial de fournir une quantité suffisante d'eau potable pour assurer la survie. Dans la plupart des cas, les principaux problèmes de santé sont causés par un manque d'hygiène dû à un approvisionnement insuffisant en eau et à la consommation d'eau contaminée.

c) L'évacuation des excréments

L'évacuation sans risque des excréments humains constitue la première barrière contre les maladies liées aux selles, car elle contribue à réduire la transmission directe ou indirecte de ces maladies. Elle constitue donc une priorité majeure et, dans la plupart des situations de catastrophe, il faut lui consacrer la même diligence qu'à l'approvisionnement en eau salubre. La fourniture d'installations appropriées pour la défécation est une des mesures d'urgence essentielles visant à assurer la dignité, la sécurité, la santé et le bien-être des personnes.

d) La lutte anti vectorielle

Un vecteur est un agent porteur de maladie, et les maladies à vecteurs sont une cause importante de problèmes de santé et de décès dans de nombreuses situations de catastrophe. Le moustique est le vecteur responsable de la transmission du paludisme, lequel est l'une des principales causes de morbidité et de mortalité. Il transmet également d'autres maladies, comme la fièvre jaune, la dengue et la fièvre hémorragique. Les mouches ne piquant pas ou synanthropiques, comme la mouche domestique et les deux types de mouche de la

viande (Calliphoridae – verte et bleue – et Sarcophaga carnaria – noire et grise), jouent un rôle important dans la transmission des maladies diarrhéiques.

Les mouches qui piquent, les punaises de lit et les puces sont une nuisance pénible et, dans certains cas, transmettent des maladies graves comme le typhus murin, la gale et la peste. Les tiques transmettent la fièvre récurrente, de même que les poux de corps, qui sont aussi porteurs du typhus. Les rats et les souris peuvent véhiculer des maladies comme la leptospirose et la salmonellose, et peuvent être les hôtes d'autres vecteurs, par exemple les puces, lesquelles peuvent transmettre la fièvre de Lassa, la peste et d'autres infections.

Plusieurs actions permettent d'enrayer les maladies à vecteurs, notamment le choix de sites appropriés et la fourniture d'abris et de services tels que l'approvisionnement en eau, l'évacuation des excréments, la gestion des déchets solides et le drainage, ainsi que la fourniture de services de santé (notamment la mobilisation communautaire et la promotion de la santé), le recours à des mesures de lutte chimique, la protection des familles et des individus, et la protection efficace des stocks alimentaires. La nature des maladies à vecteurs est souvent complexe et, pour aborder les problèmes liés aux vecteurs, il est parfois nécessaire de requérir l'aide de spécialistes. Toutefois, on peut souvent faire beaucoup pour contribuer à empêcher la propagation de ces maladies par des mesures simples et efficaces, une fois que la maladie, son vecteur et leur interaction avec la population ont été identifiés.

e) La gestion des déchets solides

La gestion des déchets solides est le processus de traitement et d'élimination des déchets solides, organiques et dangereux qui, si l'on n'y prend pas garde, peuvent constituer un risque pour la santé publique au sein de la population touchée par une catastrophe et avoir un impact négatif sur l'environnement. Le risque peut provenir de la prolifération des mouches et des rongeurs, qui pullulent sur les déchets solides (voir la section sur la lutte anti sectorielle, page 127) ; il peut aussi provenir de la pollution des eaux de surface et des sources d'eau souterraine contaminées par les déchets provenant du mélange d'ordures ménagères et de déchets hospitaliers ou industriels. Les déchets solides non ramassés et accumulés ainsi que les débris résultant de catastrophes naturelles peuvent aussi rendre l'environnement sale et déprimant, ce qui pourrait miner les efforts déployés pour améliorer d'autres aspects de l'hygiène de l'environnement. Les déchets solides bloquent souvent les canaux de drainage et entraînent un risque accru d'inondations, ce qui cause des problèmes d'hygiène publique associés à la présence d'eau stagnante et d'eaux de surface polluées. Les ramasseurs de déchets, qui s'assurent un petit revenu par la collecte de matériaux recyclables sur les décharges, s'exposent à des maladies infectieuses à cause de déchets hospitaliers mélangés à des ordures ménagères.

f) Le drainage

Les eaux de surface dans les habitats, ou à proximité, peuvent provenir des eaux usées des ménages ou des points d'eau, des fuites éventuelles dans les toilettes et les égouts, de l'eau de pluie ou des crues. Les principaux risques pour la santé associés à l'eau de surface sont la contamination des systèmes d'approvisionnement en eau et du cadre de vie, les dégâts occasionnés aux toilettes et aux habitations, la reproduction des vecteurs de maladies et la noyade.

Les eaux pluviales et les eaux de crues peuvent aggraver la situation en matière de drainage dans un habitat et accroître encore le risque de contamination. Afin de réduire les risques potentiels pour la santé des populations touchées par une catastrophe, il faudra mettre en œuvre un bon plan d'évacuation des eaux, selon lequel le drainage des pluies d'orage sera prévu dans le cadre du plan d'aménagement du site, et l'évacuation des eaux usées se fera au moyen d'un petit système de drainage sur site. Cette section aborde les problèmes et les activités liés au drainage à petite échelle. Quant au drainage à grande échelle, il est en général déterminé par le choix et le développement du site.

2.2. La sécurité alimentaire et la nutrition

Toute personne a droit à une alimentation suffisante. Ce droit, reconnu dans des instruments juridiques internationaux, comprend le droit d'être à l'abri de la faim.

Quand des personnes ou des groupes de personnes sont dans l'incapacité, pour des raisons qu'ils ne maîtrisent pas, de jouir du droit à une alimentation suffisante avec les moyens dont ils disposent, les États ont l'obligation d'y pourvoir directement.

Le droit à l'alimentation implique pour les États les obligations suivantes : respecter l'accès existant à une alimentation suffisante : pour cela, les États parties ne doivent prendre aucune mesure qui empêcherait cet accès ; protéger cet accès : pour cela, les États doivent prendre des mesures visant à empêcher que des entreprises ou des personnes ne privent d'autres personnes de cet accès faciliter cet accès : pour cela, les États doivent entreprendre préventivement des activités destinées à renforcer l'accès de la population aux ressources et aux moyens qui lui permettent d'assurer sa subsistance, notamment la sécurité alimentaire, ainsi que l'utilisation de ces ressources et moyens.

Dans les situations de catastrophe, les États doivent fournir de la nourriture aux personnes qui en ont besoin ; ils peuvent faire appel à l'aide internationale si leurs propres ressources ne suffisent pas. Ils doivent également faciliter à l'aide internationale un accès en toute sécurité et sans entrave.

Les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels établissent le droit d'avoir accès à la nourriture dans les situations de conflit armé et d'occupation.

Il est interdit d'utiliser contre les civils la famine comme méthode de guerre. Il est également interdit d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage les denrées alimentaires et les zones agricoles qui les produisent, les récoltes, le bétail, les installations et réserves d'eau potable et les ouvrages d'irrigation.

Quand un État en occupe un autre par la force, le droit international humanitaire oblige la puissance occupante à assurer un approvisionnement adéquat de la population en vivres, et à en importer si les ressources du territoire occupé sont insuffisantes. Les États doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que les réfugiés et les personnes déplacées dans leur pays aient accès en tout temps à une alimentation suffisante.

Importance de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les situations de catastrophe

L'accès à la nourriture et le maintien d'un état nutritionnel adéquat sont des facteurs déterminants pour la survie des personnes lors d'une catastrophe. Les personnes touchées par une catastrophe sont souvent déjà chroniquement sous-alimentées quand celle-ci les frappe. La sous-alimentation est un grave problème de santé publique et l'une des principales causes de mortalité, que ce soit directement ou indirectement. Les causes de la sous-alimentation sont complexes. Le cadre conceptuel ci-après est un outil analytique qui montre l'interaction entre les divers facteurs contribuant à la sous-alimentation. Les causes immédiates sont la maladie et/ou un apport alimentaire insuffisant, qui résultent de la pauvreté sous-jacente, de l'insécurité alimentaire des ménages, de mauvaises pratiques en matière de soins dans les ménages ou la communauté, d'une eau de mauvaise qualité, du manque d'hygiène et d'assainissement, et d'un accès insuffisant aux soins de santé. Des catastrophes telles que les cyclones, les tremblements de terre, les inondations, les conflits armés et la sécheresse ont une influence directe sur les causes profondes de la sous-alimentation.

La vulnérabilité d'un ménage ou d'une communauté détermine sa capacité d'endurer ces chocs. La capacité de gérer les risques qui en découlent dépend largement des caractéristiques d'un ménage ou d'une communauté, en particulier de ses ressources et de ses stratégies d'adaptation et de subsistance. Les moyens de subsistance englobent les capacités, les biens (les ressources naturelles, matérielles et sociales, notamment) et les activités auxquels un ménage a recours pour assurer sa survie et son bien-être futur. Les stratégies de subsistance sont les activités ou les moyens pratiques qui permettent aux personnes d'utiliser leurs biens pour se faire un revenu et atteindre d'autres buts ayant trait à leur subsistance. Les stratégies d'adaptation sont définies comme des réponses provisoires imposées par l'insécurité alimentaire. Les moyens de subsistance d'un ménage sont garantis quand celui-ci peut surmonter les catastrophes et s'en remettre, et préserver ou améliorer ses capacités et ses biens de production.

Quant à la nutrition, c'est un terme général désignant les processus relatifs à l'absorption, la digestion et l'utilisation des aliments par le corps pour sa croissance et son développement, ainsi que pour la reproduction, les activités physiques et la préservation de la santé. Le terme « malnutrition » inclut, d'un point de vue technique, la sous-alimentation (ou sous-nutrition) et la surnutrition. La sous-alimentation englobe divers syndromes, notamment la malnutrition aiguë, la malnutrition chronique et les carences en micronutriments. La malnutrition aiguë est caractérisée par une émaciation (maigreur) et/ou un œdème nutritionnel, tandis que la malnutrition chronique est caractérisée par un retard de croissance (petite taille). Le retard de croissance et l'émancipation sont deux formes de défaut de croissance. Dans une situation de catastrophe, la réponse en termes de sécurité alimentaire et de nutrition sera d'autant meilleure qu'on s'y sera mieux préparé. Cette préparation est la résultante des capacités, des relations et des connaissances qu'ont pu développer les gouvernements, les agences humanitaires, les organisations locales de la société civile, les communautés et les individus pour anticiper les situations et gérer efficacement les dangers probables, imminents ou existants.

Elle repose sur une analyse des risques et est étroitement liée aux systèmes d'alerte précoce.

La préparation comprend la mise au point de plans d'urgence, la constitution de stocks de matériel et de fournitures, les services d'intervention d'urgence, les dispositifs de mise en alerte, la formation du personnel et la planification au niveau communautaire, avec entraînements et exercices.

Les principaux domaines d'intervention en matière de sécurité alimentaire et de nutrition lors de catastrophes qui sont couverts dans le présent travail sont les suivants : l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, la prise en charge de la malnutrition aiguë et des carences en micronutriments, les transferts de vivres, les transferts d'argent liquide et de bons d'achat, et les moyens de subsistance.

CONCLUSION

Dans cette étude portant sur les stratégies locales de résilience face aux déplacements des populations dans le territoire de Kalehe. Notre réflexion était guidée par les questions suivantes : quelles stratégies de résilience mettent en place les ménages en déplacement récurrent dans un environnement aux risques épouvantables de désastre humanitaire ? Comment peut-on saisir la complexité et la diversité des déplacements des populations suite aux conflits et aux catastrophes naturelles et la manière dont ces personnes deviennent résilientes aux chocs et difficultés diverses ?

Qu'est-ce qui peut contribuer à l'efficacité des interventions internationales humanitaires ? Comme réponses provisoires à ces questions nous disons ce qui suit, la résilience des ménages ou des collectivités pendant ou après les crises reposerait sur deux postulats et trois éléments fondamentaux :

Il s'agit de l'existence réelle ou potentielle des risques et des traumatismes aux quelles les populations du territoire de Kalehe riveraines du Parc de Kahuzi-Biega et du Lac Kivu sont exposés s'il advenait qu'éclate un conflit armé ou une explosion du dioxyde de carbone contenu dans le gaz méthane; La manière dont se construisent les stratégies de réaction à ces risques et aux traumatismes qu'ils induisent lorsqu'ils deviennent réels. Ce qui conduit à trois types de comportements différents mais interconnectés :

1° les qualités mentales des individus et communautés concernés ;

2° la capacité à maintenir des liens c'est-à-dire la pluralité dans l'action et la grammaire pour rendre la communication fluide;

3° les aptitudes à l'innovation : la compétence et l'actance des acteurs de ce dont ils ont besoin pour subsister. Les déplacements des populations dus aux conflits ou aux catastrophes naturelles ou d'origine anthropique de grande envergure, n'alièneraient en rien leurs capacités d'absorption, d'adaptation ou de transformation des chocs induits. Ce qui suppose l'existence aux lieux de sinistres des hommes et des femmes capables d'apporter le premier secours et des institutions à même de les soutenir ou de faire recours à l'aide extérieure, le cas échéant;

Les interventions internationales humanitaires seraient d'autant plus efficaces que si et seulement si elles s'appuyaient aux réalités locales, lesquelles sont faites des valeurs culturelles et des moyens d'existence habituellement utilisés par les communautés en proie à une crise.

Les stratégies de subsistance sont les activités ou les moyens pratiques qui permettent aux personnes d'utiliser leurs biens pour se faire un revenu et atteindre d'autres buts ayant trait à leur subsistance. Les stratégies d'adaptation sont définies comme des réponses provisoires imposées par l'insécurité alimentaire. Les moyens de subsistance d'un ménage sont garantis quand celui-ci peut surmonter les catastrophes et s'en remettre, et préserver ou améliorer ses capacités et ses biens de production. La planification de la réinstallation doit reposer sur une approche de développement qui suppose qu'on offre aux personnes déplacées et aux communautés d'accueil plusieurs possibilités d'épanouissement comportant des activités visant à reconstituer la base de production des déplacés et à les transformer en producteurs autonomes ou en salariés. Le plan de réinstallation doit être conçu de telle sorte qu'une assistance soit apportée aux personnes déplacées durant la réinstallation. Le but de la réinstallation est de rehausser le niveau de vie des populations déplacées, leur capacité à gagner leur vie, et leurs niveaux de production. Après la réinstallation, les personnes déplacées et les communautés d'accueil doivent être assistées pendant une période transitoire jugée raisonnable pour leur permettre d'améliorer leurs moyens de subsistance et leur niveau de vie. En milieu urbain, cette assistance pourrait prendre la forme d'emplois de courte durée, d'aide à la subsistance, de formation et de renforcement de capacités, de maintien du traitement ou d'autres dispositions analogues. Par contre, en milieu rural, le programme de réinstallation doit mettre l'accent sur l'accès à la terre et en procurer aux personnes déplacées qui tirent leurs moyens de subsistance de la terre, ainsi que sur la formation et l'accès aux équipements matériels, aux intrants et au crédit. Les activités de développement doivent prendre en compte les différences entre hommes et femmes et être adaptées aux besoins spécifiques des groupes défavorisés, des minorités ethniques, religieuses et linguistiques, des personnes âgées, des ménages dirigés par des femmes, des groupes autochtones, etc. Les populations d'accueil parmi lesquelles le plus vulnérables doivent être également aidées pour qu'elles deviennent aussi des bénéficiaires de ces activités.

Pour atteindre ce résultat nous avons recouru à un cadre méthodologique ou nous avons fait recours à la recherche-action collaborative (RAC) dans ce sens qu'elle nous a permis d'interagir avec les bénéficiaires de l'aide humanitaire (personnes déplacées internes et réfugiés), les réseaux locaux du don et tirer dans leurs savoirs locaux toute la substance nécessaire à leur moyen d'existence. La recherche action collaborative est un dépassement de la recherche action participative (RAP). Cette approche est d'autant plus intéressante qu'elle propose des concepts et outils qui, d'une part combinent la recherche et l'analyse des faits impliquant toutes les parties en présence et d'autre part, négocient les définitions des problèmes et des actions envisagées.

Pour y parvenir nous avons à un moment donné de notre vie professionnelle essayer d'interroger les bénéficiaires de l'aide humanitaire ainsi que ceux des micros projets de développement à Kalehe comme ceux

d'ailleurs dans certaines provinces de la RDC (Sud-Kivu, Nord-Kivu, Maniema et l'ancienne Province Orientale).

Deux techniques distinctes mais complémentaires ont facilité l'interaction avec notre terrain d'enquête. Il s'agit de la technique d'analyse quantitative et celle d'analyse qualitative.

La technique d'analyse quantitative nous a permis de recueillir des données chiffrées grâce notamment à un questionnaire élaborée à l'avance puis administré et dépouillé par la suite.

La technique qualitative quant à elle, nous a permis d'observer et d'interroger des groupes de personnes intéressées par le phénomène de mouvement des populations sur une durée relativement longue et ses contingences

Outre ces techniques classiquement connues, nous avons tenu à expérimenter la technique d'analyse du domaine. L'approche des moyens d'existence est une réflexion sur les objectifs, la portée et les priorités du développement. Il s'agit essentiellement d'une manière de placer les gens au cœur du développement et d'augmenter ainsi l'efficacité de l'aide y afférant. En ce qui concerne le secteur du développement agricole et rural, l'expérience a montré que dans la plupart des cas, des rétributions foncières sont primordiales aux agriculteurs et aux ouvriers agricoles pour restaurer les systèmes de production. Dans les cas où la terre n'est pas disponible ou si toutes les populations affectées ne peuvent pas recevoir d'autres moyens de production, des possibilités d'accès à l'emploi dans les secteurs de petites et moyennes entreprises et tertiaire locaux doivent être envisagées ou assurées grâce à des plans de formation, d'appui à l'éducation et à la création d'emplois.

Pour ce cas d'espèce l'exploitation des collines et marais doit être mise à profit en territoire de Kalehe. Bien que vivant en majorité de l'agriculture, la population interrogée en focus groupes dans le groupement de Buzi a déclaré que le secteur connaît d'énormes problèmes conjoncturels. En effet, selon les agriculteurs, la production agricole a fortement diminué de part les mouvements de population chroniques et la présence d'hommes en armes. .

De manière générale, 70-80% de **la population hôte** semblent tirer principalement ses revenus de la vente des récoltes tandis que moins de 20% disposent de quelques têtes de bétail et vendent donc des produits d'élevage (viande et lait de vache). **La population déplacée** est quant à elle davantage orientée vers les activités journalières telles que les transports de marchandises (pour les petits commerçants) ou les travaux agricoles dans les champs d'un tiers. Les principales sources de revenu de la majorité de la population sont précaires car elles sont liées à des activités périodiques ou dépendantes non seulement de l'accès à la terre mais des échéances du calendrier agricole : vente de récoltes, transport de marchandises pour approvisionner les marchés ou travaux champêtres.

A kalehe, les cultures principales sont essentiellement constituées du manioc, de l'arachide, de l'huile de palme et dans une moindre mesure du haricot. Le principal obstacle aux cultures vivrières et maraichères dans les zones est l'accès aux semences de bonne qualité et aux outils aratoires (houes, haches, tridents, etc.). En effet, les semences disponibles sur place sont dégénérées pour la majeure partie et les semences améliorées sont impossible à trouver dans les marchés locaux de la zone.

Par ailleurs, les populations déplacées, dont la première source de revenus reste les travaux agricoles, doivent payer un loyer pour cultiver la parcelle d'autrui. Ce loyer varie de 30 à 100 USD par saison culturale, selon l'éloignement de la parcelle par rapport au village et ne leur permet pas d'obtenir un rendement suffisant suite à la vente de récoltes agricoles. Enfin, il est à noter que la distance séparant les habitations des champs varie entre 0,5 et 3 km, ce qui peut poser des problèmes en matière de protection pour les ménages les plus vulnérables mais aussi, comme vu précédemment, pour ceux qui sont les moins nantis. Dans certaines localités, la contrainte sécuritaire décourage même certains ménages à cultiver les parcelles perçues comme excessivement éloignées du village.

Bibliographie

1. Jacques M. Chevalier et Daniel J. Buckles, SAS2, Guide sur la recherche collaborative et l'engagement social, éditions ESKA, 2009
2. Vasseur Liette, Vers une planification de la résilience communautaire, Brock University, octobre 2012
Articles et déclarations divers
3. Château raynaud Francis, « Moteurs de (la) recherche et pragmatique de l'enquête. Les sciences sociales face au Web connexionniste. », Matériaux pour l'histoire de notre temps
4. VASSEUR, L. 2012. Vers une planification de la Résilience Communautaire.
Une trousse pour initier le dialogue sur la planification de la résilience communautaire face Aux changements environnementaux et climatiques. Trousse de formation préparée pour la Coalition pour la viabilité du sud du golfe du Saint-Laurent et l'Alliance de recherche Universités communautés – Défis des communautés côtières
5. La Banque Africaine de Développement, politique de déplacement involontaire de populations 2003.

Ahmed Taha Mohamed ‘ ‘départ-dispersion et de ‘ ‘ réinstallation-regroupement
Résilience communautaire de l'encyclopédie libre Wikipedia)
Core Humanitarian Standard 2015

Rapports divers Mémoires et thèses de doctorat

6. UNICEF/OCDE, rapport final de l'atelier sur l'analyse systémique de la résilience appliquée à l'Est de la RDC, avril 2014

7. Jules Barhalengehwa Basimine, le capital social et la gouvernance des ressources naturelles dans les régions post-conflits, thèse soutenue en vue de l'obtention du grade de Docteur en Sociologie, UOB, année académique 2012-2013

Sites Web

<http://www.ebmtoolsdatabase.org/resource/climate-change-vulnerability-assessment-and-adaptation-tools>
Baede, A.P.M. 2007. Glossary of Terms used in the IPCC Fourth Assessment Report. Retrieved from <http://www.ipcc.ch/pdf/glossary/ar4-wg1.pdf>

IOSR Journal Of Humanities And Social Science (IOSR-JHSS) is UGC approved Journal with SI. No. 5070, Journal no. 49323.

Milenge Wimba "Les Strategies Locales De Resilience Face Aux Deplacements De Populations Dans Le Territoire De Kalehe." IOSR Journal Of Humanities And Social Science (IOSR-JHSS). vol. 22 no. 12, 2017, pp. 63-80.